

### **Le 10 janvier 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le mardi 10 janvier 2017, de 20 h 00 à 20 h 55 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Marie-Hélène Dumais, conseillère  
M. Christian Lévesque, conseiller  
M. Patrick Dionne, conseiller  
M. Réal Lévesque, conseiller  
M. Denis Moreau, conseiller

formant quorum

Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

#### **1. Ouverture de la séance, constatation du quorum**

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

#### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

001-2017

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2016
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016
5. Suivi du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2016
6. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016
7. Approbation et autorisation des comptes à payer
8. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies
9. Rapport d'organismes
10. Règlement no 324 établissant les différents taux de taxation pour l'année 2017
11. Règlement no 325 établissant la répartition des coûts des travaux effectués au cours d'eau du Ruisseau Clair
12. Règlement no. 326 établissant la répartition des coûts des travaux effectués à l'Aboiteau St-Louis /St-Denis – Phase 3
13. Compensation à M. Guy Dubé pour l'éclairage de l'enseigne à l'entrée du village
14. Correspondance
15. Autres sujets
16. Période de questions
17. Clôture et levée de la séance

#### **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2016**

Il est proposé par M. Patrick Dionne

002-2017

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2016 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

003-2017

**4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016**

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

**5. Suivi du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2016**

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2016.

**6. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016**

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016.

**7. Approbation et autorisation des comptes à payer**

004-2017

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 63 840,29 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

**8. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies**

M. Christian Lévesque informe les membres du conseil que c'est maintenant officiel, le service d'incendie de la municipalité de Mont-Carmel fait partie de la Régie Incendie Kamouraska-Ouest depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**9. Rapport d'organismes**

**Marie-Hélène Dumais, conseillère** informe les membres du conseil que 4 paniers de Noël ont été distribués à 4 familles de Saint-Denis dans lesquels il y avait des bons d'achat applicables pour des achats chez Provigo de Saint-Pascal.

**Denis Moreau, conseiller** informe les membres du conseil que le Centre de Plein-Air est ouvert depuis le 23 décembre 2016 et qu'il y a un bon achalandage.

**Christian Lévesque, conseiller** informe les membres du conseil qu'un gros dossier est présentement en cour, soit l'avenir du dépanneur de Saint-Denis. Le Comité de développement de Saint-Denis a formé un comité de travail afin de trouver des solutions en vue de relancer le dépanneur. Les rencontres démontrent du positif. D'autres rencontres sont à venir dans les prochaines semaines.

**10. Règlement no 324 établissant les différents taux de taxation pour l'année 2017**

**CONSIDÉRANT**

la résolution numéro 264-2016 par laquelle les membres du conseil municipal ont adopté les prévisions budgétaires 2017;

**CONSIDÉRANT QU'**

un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par Mme Marie-Hélène Dumais, conseillère lors de la séance régulière du 5 décembre 2016;

005-2017

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le règlement numéro 324 décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2017 soit adopté et que le conseil ordonne et statue comme suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit.

**ARTICLE 2 – TARIF POUR LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE**

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0,64 \$/100 \$ d'évaluation pour l'année 2017, conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**ARTICLE 3 – TARIF POUR LA TAXE SPÉCIALE POUR LE PAIEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 279**

Le taux de la taxe spéciale pour le paiement du règlement d'emprunt numéro 279 est fixé à 0,06 \$ / 100 \$ d'évaluation.

**ARTICLE 4 - TARIF POUR LE SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Les tarifs de compensation pour la collecte, le transport et le traitement des matières résiduelles sont fixés, pour l'année 2017, à :

Résidentiel permanent	115 \$
Résidentiel saisonnier	115 \$
Ferme	115 \$
Petit bureau et petit commerce	115 \$

**Commerces et fermes avec conteneur :**

Tout usager utilisant un ou des conteneurs de 2 verges cubes et plus, doit payer une compensation s'établissant de la façon suivante :

Somme des verges cubes des types de conteneurs utilisés X  
57,50 \$ sans jamais être moindre que 115,00 \$.

**ARTICLE 5 - TARIF POUR LE SERVICE DE VIDANGE, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES EAUX USÉES PROVENANT D'UNE FOSSE SEPTIQUE, D'UNE FOSSE DE RÉTENTION OU D'UN PUISARD**

Les tarifs de compensation pour la collecte périodique des fosses septiques, des fosses de rétention et des puisards des résidences isolées, des bâtiments isolés ou des bâtiments commerciaux ainsi que la disposition et le traitement des boues au site autorisé conformément à la Loi sont fixés, pour l'année 2017, à :

À tous les ans (sur demande)	162,00 \$
Aux deux ans (résidentiel permanent)	81,00 \$
Aux quatre ans (résidentiel saisonnier)	40,50 \$

**ARTICLE 6 – TARIF POUR L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET DES RÉSIDENCES ISOLÉES**

Les tarifs pour l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet des résidences isolées sont fixés pour l'année 2017, à :

Pour les systèmes entretenus par Premier Tech Aqua : 493,44 \$ pour l'année 2017. Et un montant de 78,74 \$ pour le déplacement, plus 68,24 \$ de l'heure pour le technicien pour toute visite additionnelle prévue à l'article 6.6 (impossibilité de procéder à l'entretien) du règlement no 313.

Pour les systèmes entretenus par Technologies Bionest inc. : 503,62 \$ pour l'année 2017.

#### **ARTICLE 7 - TAUX D'INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS SUR TOUS LES COMPTES DUS À LA MUNICIPALITÉ**

Le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie est fixé à 13 % l'an pour l'exercice financier 2017.

Une pénalité est ajoutée au montant des taxes exigibles.

La pénalité est de 0,5 % du principal impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5 % par année.

Pour l'application du présent paragraphe, le retard commence, selon la dernière échéance, le jour où la taxe devient exigible ou celui où la pénalité est décrétée.

#### **ARTICLE 8**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

#### **11. Règlement no 325 établissant la répartition des coûts des travaux effectués au cours d'eau du Ruisseau Clair**

Il est proposé par M. Denis Moreau

006-2017

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le règlement # 325 établissant la répartition des coûts des travaux effectués au cours d'eau du Ruisseau Clair, tel que soumis aux membres du conseil municipal dans les délais requis pour l'exemption de la lecture.

**Adopter ce 10<sup>e</sup> jour de janvier 2017.**

#### **12. Règlement no 326 établissant la répartition des coûts des travaux effectués à l'Aboiteau St-Louis / St-Denis – phase 3**

Il est proposé par M. Réal Lévesque

007-2017

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le règlement # 326 établissant la répartition des coûts des travaux effectués à l'Aboiteau St-Louis / St-Denis – phase 3, tel que soumis aux membres du conseil municipal dans les délais requis pour l'exemption de la lecture.

**Adopter ce 10<sup>e</sup> jour de janvier 2017.**

#### **13. Compensation à M. Guy Dubé pour l'éclairage de l'enseigne à l'entrée du village**

CONSIDÉRANT

que la pancarte à l'entrée ouest de la Municipalité est éclairée;

CONSIDÉRANT

que l'éclairage provient de la propriété de M. Guy Dubé;

008-2017

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser un paiement de 100 \$ à M. Guy Dubé afin de défrayer les coûts d'électricité de la lumière installée sous la pancarte "Saint-Denis- De La Bouteillerie" située sur son terrain, et ce, pour l'année 2016.

#### **14. Correspondance**

##### **14.1 MAMOT**

Réception d'une compensation de 361 \$ dans le cadre de la bonification des compensations tenant lieu de taxes 2016 pour l'École J-C. Chapais.

##### **14.2 MTMDET**

Approbation des travaux programmés en priorité 4 (voirie) dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec 2014-2018.

##### **14.3 MRC de Kamouraska**

*Approbation des interventions en cours d'eau prévues en 2017 et demande d'acte de répartition.*

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie appuie les travaux d'entretien et/ou d'aménagement sur le/les cours d'eau Branche de la Cédrière du Ruisseau Clair, Cour d'eau Rémi-Chamberland prévus par la MRC de Kamouraska en 2017 et s'acquittera de la facture qui y sera associée;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie appuie les travaux de correctifs sur le cours d'eau du Ruisseau Clair si ceux-ci s'avèrent nécessaires et s'acquittera de la facture qui y sera associée;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie demande à la MRC de produire un acte de répartition des coûts des travaux prévus en 2017 aux cours d'eau mentionnés ci-haut;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie est en accord avec la méthode de répartition utilisée par la MRC qui répartit les frais des travaux en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables du bassin versant localisés en amont des travaux;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie est en accord avec la mise à jour de l'acte de répartition des anciens règlements effectués par la MRC afin de déterminer les superficies contributives et accepte que ce type d'acte de répartition puisse comporter certaines imprécisions;

CONSIDÉRANT que le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés, sans obligation pour la municipalité de maintenir ce mode de répartition;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Patrick Dionne

Appuyé par M. Denis Moreau

009-2017

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les travaux prévus en 2017 sur les cours d'eau;

Branche de la Cédrière du Ruisseau Clair  
Cour d'eau Rémi-Chamberland  
Ruisseau Clair (correctifs)

#### **14.4 École secondaire Chanoine-Beaudet**

##### **14.4.1 Gala des Mérites 2017**

CONSIDÉRANT une correspondance du Comité du gala des mérites sollicitant une commandite de la municipalité pour le Gala des mérites 2017;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire mandater un conseiller ou conseillère afin de remettre le prix lors du Gala qui se tiendra le vendredi 9 juin 2017;

010-2017

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité désire encourager cet évènement par une contribution financière au montant de 50 \$ et que le prix soit remis par Mme Marie-Hélène Dumais, conseillère, représentante de la municipalité lors du Gala des Mérites 2017.

- 14.4.2 La course au secondaire du Grand défi Pierre Lavoie**
- CONSIDÉRANT que le Grand défi Pierre Lavoie se tiendra du 12 au 14 mai 2017;
- CONSIDÉRANT que l'activité consiste à courir, à relais, la distance séparant Montréal de Québec, soit 270 kilomètres;
- CONSIDÉRANT que une somme d'environ 10 000 \$ est nécessaire afin de tenir l'activité et de permettre à plus de 10% des jeunes de l'École de vivre cette aventure;
- 011-2017  
EN CONSÉQUENCE,
- Il est proposé par M. Christian Lévesque
- Et résolu à l'unanimité des membres présents de participer financièrement à l'évènement par un don de 100 \$.

## 15. Autres sujets

**Mme Anne Desjardins** informe les élus que certaines adhésions sont présentement à renouveler, dont :

Le service de location de livres pour la Bibliothèque municipale ainsi que la cotisation annuelle 2017 de la Fédération Québécoise des municipalités.

- EN CONSÉQUENCE,
- 012-2017
- Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais
- Et résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler la cotisation annuelle pour l'année 2017-2018 avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent inc. pour un montant de 2 917,97 \$ taxes incluses.
- 013-2017
- Il est proposé par M. Denis Moreau
- Et résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler l'adhésion avec la Fédération Québécoise des municipalités pour l'année 2017 pour un montant de 1 036,91 \$ taxes incluses.

### ***Mandat de gérance de la Chapelle et du Presbytère de la Grève***

- CONSIDÉRANT que des demandes de locations ont été signalées à la municipalité pour la tenue d'événements dans la chapelle de la Grève et pour la location du Presbytère de la Grève pour l'année 2017;
- CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite désigner un Comité de Saint-Denis afin de gérer les revenus et les dépenses de ces deux bâtiments;
- EN CONSÉQUENCE,  
014-2017
- Il est proposé par M. Réal Lévesque
- Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité mandate le Comité de développement de Saint-Denis pour la gérance de la Chapelle et le Presbytère de la Grève.
- Que la municipalité demande qu'un rapport des revenus et dépenses lui soit remis à la fin de la période de location chaque année.

- CONSIDÉRANT ***Affectation du surplus accumulé*** que la Loi a récemment été modifiée concernant les dépenses affectées à la rééquilibrage du rôle triennal;

CONSIDÉRANT que selon la Loi il n'est plus permis d'amortir sur trois ans les dépenses liées à la rééquilibrage du rôle;

CONSIDÉRANT qu'à compter de l'année 2016 les municipalités ne peuvent plus avoir de dépenses (solde) liées à la rééquilibrage du rôle dans leur compte de dépenses reportées;

EN CONSÉQUENCE,  
015-2017

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'affecter du surplus accumulé un montant de 5 867 \$ afin d'éliminer le résiduel de compte «dépenses reportées» qui représente le troisième et dernier montant lié à la rééquilibrage du rôle triennal pour les années 2016-2016 et 2017.

#### 16. Période de questions

Aucune question des contribuables présents n'entraîne une action ou l'adoption d'une résolution par le Conseil municipal.

#### 17. Clôture et levée de la séance

016-2017

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 20 h 55.

Signature du procès-verbal

\_\_\_\_\_  
M. Jean Dallaire,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Anne Desjardins, Directrice générale  
et secrétaire-trésorière



Municipalité de  
Saint-Denis-  
De La Boutellerie

#### LISTE DES COMPTES À PAYER

AFFILE-TOUT INC	574,88 \$
ALARME ET SÉCURITÉ DYNAMIQUE	316,18 \$
ALINE DUBÉ	198,04 \$
ANNE DESJARDINS	149,15 \$
BUREAU EN GROS	3,47 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	91,32 \$
CENTRE DE PLEIN-AIR DE SAINT-DENIS	592,12 \$
CENTRE RÉGIONALE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES	2 917,97 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOÎT	2 644,42 \$
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DENIS	73,77 \$
DENIS MOREAU	20,00 \$
DESAJRDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	601,38 \$
EAU LIMPIDE INC	90,00 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	1 036,91 \$

FERME PIERRE GARON	2 187,81 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	12,00 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	16,00 \$
GROUPE CAMERON	136,59 \$
GROUPE DYNACO BMR	5,73 \$
IMPRESSION SOLEIL	2 296,63 \$
JALBERTECH	1 490,11 \$
LE FEUILLET PAROISSIAL	200,00 \$
LOUIS GRENIER	200,00 \$
MAJELLA VAILLANCOURT INC	292,39 \$
MÉTRO LEBEL	12,53 \$
MRC DE KAMOURASKA	6 503,27 \$
MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL	15,20 \$
NETTOYEUR DAoust FORGET	176,78 \$
NATHALIE BÉRUBÉ	125,75 \$
NICOLE MOREAU	15,39 \$
NICOLE MOREAU	4,01 \$
PAULINE MILLIARD	100,00 \$
PLOMBERIE STÉPHANE MARTIN	51,74 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	31,79 \$
PROPANE SÉLECT	95,30 \$
QUEBEC MUNICIPAL	189,71 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 590,37 \$
SERRURERIE ALAIN DUMAIS INC.	9,20 \$
SERVICES SANITAIRES ROY INC	193,72 \$
SUZANNE DUBÉ	110,74 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	12 858,38 \$
VILLE DE SAINT-PASCAL	4 483,10 \$
	SOUS-TOTAL
	45 713,85 \$

#### **PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2016**

SALAIRES (DÉCEMBRE 2016)	6 524,67 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (DÉCEMBRE 2016)	3 523,93 \$
CONCIERGERIE	1 000,00 \$
SSQ GROUPE FINANCIER	156,20 \$
VIDÉOTRON	146,06 \$
HYDRO-QUÉBEC	6 609,45 \$
FRAIS BANCAIRE	166,13 \$
	SOUS-TOTAL
	18 126,44 \$
	GRAND-TOTAL
	<u>63 840,29 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2016-2017 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 10 janvier 2017

Annexe

Résolution

004-2017